

Mr Le Commissaire Enquêteur,

Je fais suite à notre entrevue du 25 mars dernier concernant le projet de révision du PLU de Colombier le Vieux.

Je vous confirme m'opposer à la création d'une liaison piétonne au sud du village, ER 4, sur ma parcelle AE 17 dont je suis propriétaire avec mes enfants Pierre Léa et Sophie. Pour rappel, je m'y étais déjà opposé en 2005.

Cette création empièterait grandement sur notre cour dont on fait un usage permanent, que ce soit à titre privé ou professionnel, passage et stockage du fait des nouveaux vergers attenants exploités par mon fils et son collègue.

Je m'oppose également à la création "aménagement placette - stationnement - entrée est du village" ER 5 sur les parcelles 14 15 et 16. La parcelle 16, ainsi que le chemin dans ma cour, sont grévés de servitudes de passage pour nous mêmes et la maison voisine.

Je vous remercie de prendre en considération ma demande.

Cordialement,

Yvette DESCHAMPS

49 grande rue

07410 COLOMBIER LE VIEUX

cadastre.gouv.fr

